

Avis n°2026-06-16-02-CA

Relatif à la proposition de nomination de Madame Laure MAILLE en tant que Directrice du Service Commun d'action sociale et culturelle (SCASC)

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 16 juin 2026, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles D. 714-77 à D. 714-82,

Vu les Statuts d'Aix Marseille Université,

Vu les Statuts du Service Commun d'action sociale et culturelle, notamment son article 6,

Vu la délibération n°2022/06/21-03-CA du Conseil d'administration en date du 21 juin 2022 relative à la nomination de Madame Laure Maille en tant que Directrice du SCASC,

Considérant qu'en application de l'article 6 des statuts du service, le Directeur du SCASC est nommé pour une durée de 4 ans par le Président de l'Université, après avis du Conseil d'administration,

Considérant que conformément à ces mêmes dispositions, le mandat du Directeur du SCASC est renouvelable,

Considérant que le mandat de l'actuelle Directrice du SCASC, Madame Laure Maille, arrive à échéance le 30 juin 2026,

Considérant la proposition du Président de renouveler pour 4 ans, le mandat de Madame Laure MAILLE en tant que Directrice du service,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} :

EST FAVORABLE à la nomination de Madame Laure MAILLE aux fonctions de Directrice du Service Commun d'action sociale et culturelle (SCASC) pour un nouveau mandat de 4 ans.

Article 2 :

La nomination de Madame Laure MAILLE prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2026.

Cet avis est émis à la majorité des membres présents et représentés (25 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions).

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Membres présents : 21 membres présents

Membres représentés : 10 membres représentés

Fait à Marseille, le 16 juin 2026,

Le Président d'Aix Marseille Université,


Eric BERTON

Publié le : 19 JUIN 2026

Transmis au Recteur de la région académique le : 19 JUIN 2026